



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gestion

Question écrite n° 69326

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur la nécessité de mieux informer les équipes municipales sur les retombées fiscales apportées par la réalisation de nouveaux programmes immobiliers sur leurs territoires. En effet, pour certains maires concernés soit par de nouveaux investissements, soit par exemple, par des pénalités SRU ou par d'autres dépenses dues à des situations financières exceptionnelles et parfois assez contraignantes, une vision prospective des retombées fiscales de nouvelles réalisations immobilières s'avérerait particulièrement utile pour leur collectivité. Malheureusement, il s'avère que les services de l'État en ce domaine semblent peu enclins à fournir ces renseignements, alors même qu'ils seraient particulièrement utiles, même s'ils étaient approximatifs et non précis. Cette pratique pourrait donc être promue et permettrait ainsi tant une meilleure collaboration avec les services fiscaux, qu'une meilleure visibilité de gestion municipale, souvent délicate par la baisse de certaines dotations ou ressources. Cette proposition pourrait être finalisée, avec son collègue du budget, et communiquée aux maires, à leur demande, quand les permis de construire sont attribués. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69326

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 754

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)